2019

RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité
du service public
de l'assainissement collectif

Europarc
14, rue le Corbusier
94046 Créteil cedex
www.sudestavenir.fr

Conception, réalisation : Madeleine Sins et ImageLigne

PRÉAMBULE ET RÉGLEMENTATION 5

CHAPITRE 1 - CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE 6
1.1. Le service assainissement de Grand Paris Sud Est Avenir 6
1.2. Population desservie 7
1.3. Mode de gestion du service public d'assainissement collectif 7
1.4. Inventaire du patrimoine assainissement 10
1.5. Mise à jour du patrimoine 12
1.6. Travail d'harmonisation des données patrimoniales 13
1.7. Schéma directeur d'assainissement 13

CHAPITRE 2 - INDICATEURS TECHNIQUES 14
2.1. Volumes assujettis à l'épuration 14
2.2. Curage des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales 15
2.3. Interventions sur les postes de relevage 16
2.4. Interventions sur le réseau 17
2.5. Dératisation des réseaux d'assainissement 18
2.6. Inspections télévisées 19
2.7. Demande de raccordement au réseau d'assainissement 19
2.8. Rejet des eaux d'exhaures 20
2.9. Consultation pour avis sur autorisations d'urbanisme 20
2.10. Consultation pour DT / DICT 21
2.11. Contrôles de conformité 22

CHAPITRE 3 - TARIFICATION 23
3.1. Redevance d'assainissement 23
3.2. Contrôle de conformité 24
3.3. Participation au Financement de l'Assainissement Collectif 24

CHAPITRE 4 - COMPTE-RENDU FINANCIER 25
4.1. Dépenses 25
4.2. Recettes 26

CHAPITRE 5 - INDICATEUR DE PERFORMANCE 27
5.1. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées 27

CHAPITRE 6 - BILAN DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DU TERRITOIRE 29
6.1. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées 28

CHAPITRE 7 - FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2019 ET PERSPECTIVES 2020 31
7.1. Quelques faits marquants de l'année 2019 31
7.2. Les perspectives 2020 31

ANNEXE 1 : FACTURES TYPES AU 120 M^3 32

ANNEXE 2 : NOTE AESN RELATIVE AU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 35

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Répartition de la population	7
Tableau 2 :	Bilan du patrimoine réseaux d'assainissement - année 2019	11
Tableau 3 :	Bilan des ouvrages annexes aux réseaux d'assainissement	11
Tableau 4 :	Évolution des volumes assujettis à la redevance assainissement	14
Tableau 5 :	Linéaire de curage sur chaque commune	15
Tableau 6 :	Maintenance des postes de refoulement	16
Tableau 7 :	Interventions sur les réseaux d'assainissement	17
Tableau 8 :	Interventions de dératisation ponctuelles sur les réseaux d'assainissement	18
Tableau 9 :	Inspections télévisées des réseaux	19
Tableau 10 :	Demandes de raccordement au réseau d'assainissement	19
Tableau 11 :	Demandes de rejet des eaux d'exhaures	20
Tableau 12 :	Avis sur les autorisations d'urbanisme	20
Tableau 13 :	Synthèse des demandes traitées en 2019	21
Tableau 14 :	Contrôles de conformité	22
Tableau 15 :	Bilan des travaux 2019	30

INDEX DES FIGURES

Figure 1 :	Représentation du Territoire avant et après le 1er janvier 2016	6
Figure 2 :	Répartition en % de la population desservie	7
Figure 3 :	Prestation d'entretien des réseaux d'assainissement	8
Figure 4 :	Prestation d'entretien des postes de relevage	8
Figure 5 :	Organigramme 2019 du service exploitation assainissement	9
Figure 6 :	Cheminement des effluents	10
Figure 7 :	Répartition en % du linéaire de réseau par type	11
Figure 8 :	Évolution en m^3 sur 5 ans des volumes assujettis par commune	15
Figure 9 :	Répartition en % du linéaire de réseau curé en 2019 par commune	15
Figure 10 :	Répartition de la maintenance préventive et curative par commune	16
Figure 11 :	Répartition des interventions 2019 sur réseau par commune	17
Figure 12 :	Répartition en nombre des interventions par commune	18
Figure 13 :	Linéaire en % d'ITV réalisé par commune	19
Figure 14 :	Répartition en % par commune des avis sur des autorisations d'urbanisme	20
Figure 15 :	Taux de redevance 2018	23
Figure 16 :	Répartition en % des dépenses de fonctionnement	25
Figure 17 :	Répartition en % des dépenses d'investissement	25
Figure 18 :	Répartition en % des recettes de fonctionnement	26
Figure 19 :	Répartition en % des recettes d'investissement	26

Le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service assainissement (RPQS) présente le bilan financier et technique du service assainissement de l'établissement public territorial **Grand Paris Sud Est Avenir.** Il s'adresse aux usagers du service sur l'ensemble du Territoire.

Afin de conserver une cohérence des données et une meilleure lisibilité du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'Assainissement Collectif (RPQSAC), nous avons opté pour un rapport présenté en deux parties :

- La première partie regroupe les secteurs de l'ex-CA Haut Val-de-Marne, de l'ex-CA Plaine Centrale ainsi que la commune de Bonneuil-sur-Marne ;
- La seconde partie traite des communes du Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux de la vallée de l'Yerres. Il faut noter que le SyAGE couvre un territoire au-delà des frontières du Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA).

Réglementation

Conformément à l'article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et du service assainissement.

Les indicateurs techniques et financiers qui figurent dans ce rapport sont présentés conformément aux définitions des annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales.

CHAPITRE 1

CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1. LE SERVICE ASSAINISSEMENT DE GRAND PARIS SUD EST AVENIR

LE PÉRIMÈTRE CONSTITUTIF DU TERRITOIRE

Le territoire de GPSEA est constitué de seize communes situées dans le département du Val-de-Marne (94) et représentées ci-dessous.

Grand Paris Sud Est Avenir couvre un territoire de 9 980 hectares pour une population de 310 758 habitants (décret n°2018–1328 du 28/12/18 ; valeurs des populations légales municipales établies par l'INSEE et entrant en vigueur le 1er janvier 2019).

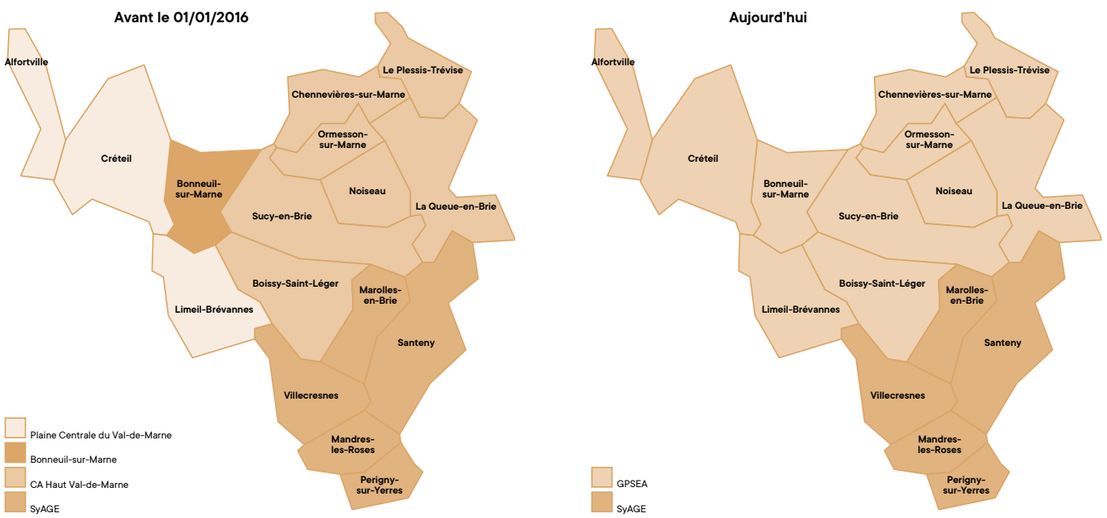

Figure 1 : Représentation du Territoire avant et après le 1er janvier 2016

LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT ASSURÉ PAR LE TERRITOIRE

Grand Paris Sud Est Avenir dispose depuis sa création (1er janvier 2016) de la compétence en matière d'assainissement et de gestion des eaux pluviales sur l'ensemble de son territoire.

1.2. POPULATION DESSERVIE

La population desservie par un réseau d'assainissement collectif sur le périmètre du Territoire est répartie comme suit dans le tableau ci-après (Population municipale au 1er janvier 2019, Décret n° 2018–1328 du 28 décembre 2018).

Population desservie au 01/01/2019		
Communes	Recensement (en hab.)	Pourcentage de la pop. totale
Alfortville	43 886	14%
Boissy-Saint-Léger	15 812	5%
Bonneuil-sur-Marne	17 452	6%
Chennevières-sur-Marne	18 396	6%
Créteil	89 392	29%
La Queue-en-Brie	11 835	4%
Le Plessis-Trévise	20 279	7%
Limeil-Brévannes	26 703	9%
Mandres-les-Roses	4 703	2%
Marolles-en-Brie	4 856	2%
Noiseau	4 680	2%
Ormesson-sur-Marne	10 287	3%
Périgny-sur-Yerres	2 662	1%
Santeny	3 708	1%
Sucy-en-Brie	26 279	8%
Villecresnes	9 828	3%
Population totale	**310 758**	

Tableau 1 : Répartition de la population

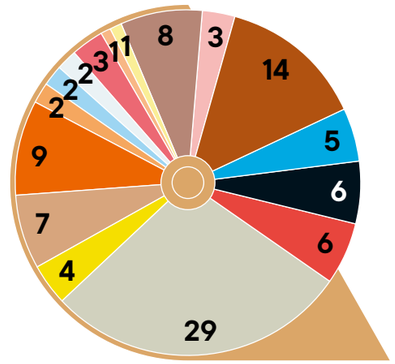

Figure 2 : Répartition en % de la population desservie

Le service public d'assainissement du Territoire assure la collecte et l'acheminement des eaux usées vers les collecteurs départementaux et interdépartementaux. Ces derniers assurent le transport des effluents vers les stations de traitement des eaux usées du Syndicat Interdépartemental d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP). Les eaux pluviales sont collectées et transportées afin d'être restituées au milieu naturel.

1.3. MODE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Grand Paris Sud Est Avenir dispose de plusieurs modes de gestion du service assainissement sur son territoire.

Curage et entretien des réseaux d'assainissement

- Sur les communes d'Alfortville, de Bonneuil-sur-Marne, de Noiseau, d'Ormesson-sur-Marne, de Chennevières-sur-Marne, de Boissy-Saint-Léger, de La Queue-en-Brie, du Plessis-Trévise, de Sucy-en-Brie et de Limeil-Brévannes : l'exploitation des réseaux d'assainissement a été confiée au groupement d'entreprises Suez Eau France et Curage Industriel de Gonesse (CIG) par le biais d'un marché de prestations de service ;

- Sur la commune de Créteil : l'exploitation et l'entretien des réseaux d'assainissement sont assurés en régie par les agents du Territoire ;
- Sur les communes de l'ex-Communauté de communes du Plateau Briard (Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Périgny-sur-Yerres, Santeny et Villecresnes) : l'exploitation du service d'assainissement a été confiée au SyAGE (Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres) par le biais d'un contrat de Délégation de Service Public (DSP).

Entretien des postes de refoulement

L'entretien des postes de refoulement est assuré par le groupement d'entreprises Suez Eau France et EMU pour les communes d'Alfortville, de Bonneuil-sur-Marne, de Créteil et de Limeil-Brévannes et par l'entreprise Veolia pour les communes de l'ex-Haut Val-de-Marne.

Travaux sur les réseaux d'assainissement

Les travaux sur les réseaux d'assainissement sont assurés par plusieurs opérateurs économiques répartis sur différents secteurs géographiques du Territoire. Il s'agit notamment des entreprises Alpha TP, Eiffage, Valentin, France Travaux, UCP, VTMTP et le groupement RAIF/SNV.

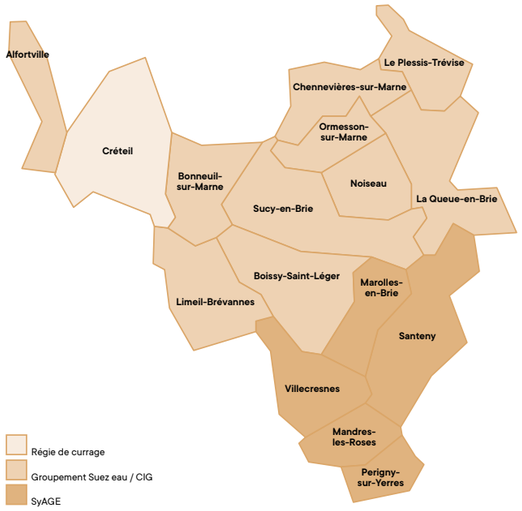

Figure 3 : Prestation d'entretien des réseaux d'assainissement

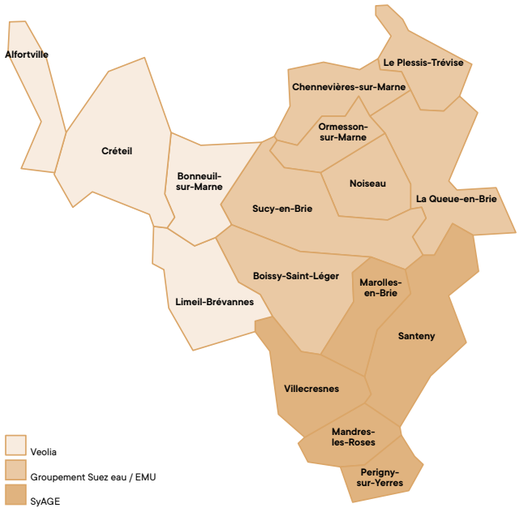

Figure 4 : Prestation d'entretien des postes de relevage

Les services de GPSEA font également appel directement à des entreprises spécialisées pour les autres types d'interventions (tests divers, compactage, etc.).

LES COMPÉTENCES DU SERVICE ASSAINISSEMENT DU TERRITOIRE

La gestion de l'assainissement sur le Territoire est assurée par la direction de la Voirie, de l'Eau Potable et de l'Assainissement. En matière d'assainissement, elle assure au quotidien les missions suivantes :

- La collecte et l'acheminement (via les réseaux départementaux) des eaux usées et pluviales vers les stations de traitement du SIAAP ;
- La surveillance, l'entretien, la réparation des réseaux d'assainissement et équipements annexes ;
- Les relations avec les usagers ;
- La programmation des opérations de travaux d'assainissement ;

- Le suivi des travaux de renouvellement et de réhabilitation des réseaux d'assainissement en coordination avec les villes et les prestataires ;
- Le suivi du contrat de délégation des services publics, des contrats de prestations de services et des marchés de travaux ;
- La mise à jour du patrimoine assainissement ;
- L'instruction du volet assainissement des autorisations d'urbanisme, des autorisations de raccordement et des Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) ;
- La programmation et la réalisation des contrôles de conformité ;
- Le suivi des enquêtes et des mises en conformité assainissement du domaine public et privé ;
- L'élaboration et le suivi des Schémas Directeurs d'Assainissement (SDA).

L'ORGANIGRAMME DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT EN 2019

Depuis l'année 2016, le personnel en charge de l'assainissement était réparti par unité territoriale. Une nouvelle organisation du service mise en place en 2018 permet une meilleure prise en charge des prestations.

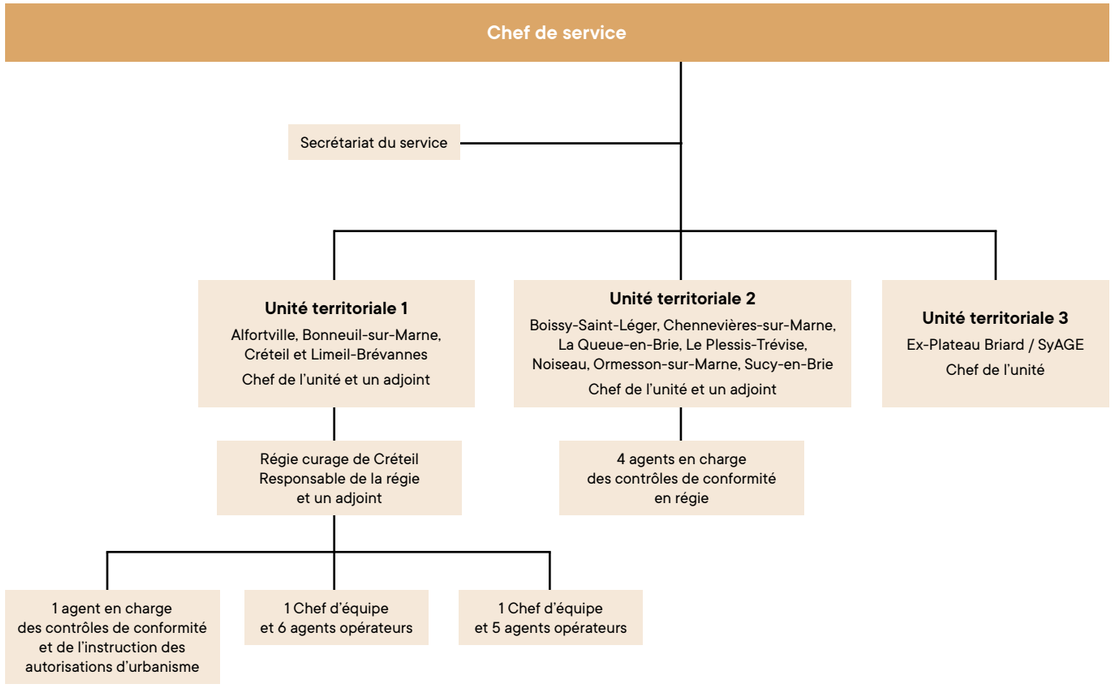

Figure 5 : Organigramme 2019 du service exploitation assainissement

1.4. INVENTAIRE DU PATRIMOINE ASSAINISSEMENT

RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

Le réseau d'assainissement du Territoire, long de près de 942 kilomètres, permet la collecte et l'acheminement des eaux usées et eaux pluviales vers les réseaux départementaux. Les eaux sont ensuite rejetées dans les réseaux interdépartementaux pour ensuite être traitées au sein des stations d'épuration du Syndicat Interdépartemental d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) avant rejet au milieu naturel.

Sur le territoire de Grand Paris Sud Est Avenir, il existe deux types de systèmes d'assainissement collectif :

- **Un système de collecte séparatif** assuré par deux canalisations, une pour les eaux usées et l'autre pour les eaux pluviales : il s'agit de réseaux séparatifs ;
- **Un système de collecte unitaire** assuré par une seule canalisation collectant les eaux pluviales et les eaux usées : ces réseaux sont qualifiés d'unitaires.

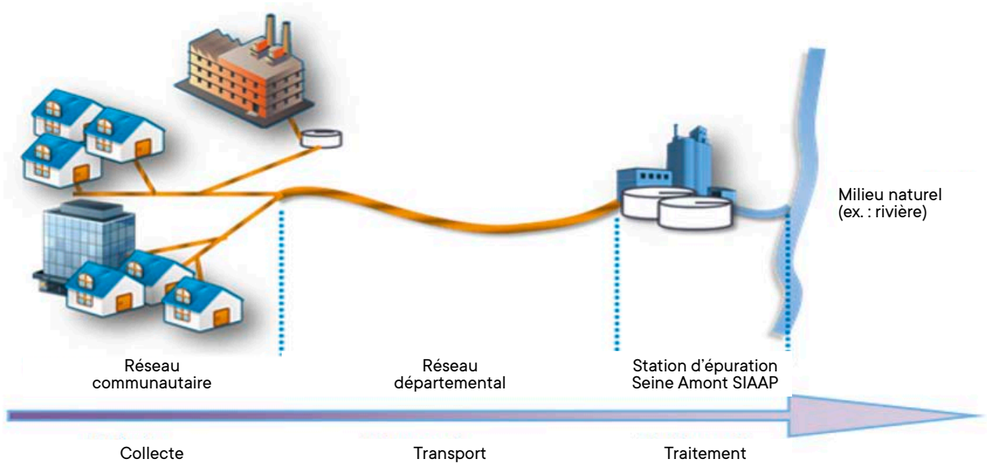

Figure 6 : Cheminement des effluents

Le réseau d'assainissement du Territoire est majoritairement séparatif sur les communes de l'ex-communauté d'agglomération Haut Val-de-Marne, des communes de Créteil, de Limeil-Brévannes et de Bonneuil-sur-Marne. Le réseau d'assainissement de la commune d'Alfortville est majoritairement de type unitaire (85 %). La répartition des linéaires des réseaux par ville se présente comme ci-après.

Linéaires de réseau (km)												
	2017				2018				2019			
Communes	EU	EP	UN	Total	EU	EP	UN	Total	EU	EP		Total
Alfortville	2,00	4,00	32,00	38,00	2,00	4,00	32,00	38,00	2,00	4,00	32,00	38,00
Boissy-Saint-Léger	27,06	31,90		58,96	27,06	31,90		58,96	27,06	31,90		58,96
Bonneuil-sur-Marne	16,00	16,00		32,00	16,00	16,00		32,00	16,00	16,00		32,00
Chennevières-sur-Marne	29,24	41,26		70,49	29,24	41,26		70,49	30,40	41,34		71,74
Créteil	88,00	109,00	6,00	203,00	88,00	109,00	6,00	203,00	88,00	109,00	6,00	203,00
La Queue-en-brie	33,95	37,67		71,62	33,95	37,67		71,62	33,95	37,67		71,62
Limeil-Brévannes	37,00	39,00		76,00	37,00	39,00		76,00	37,00	39,00		76,00
Le Plessis-Trévise	33,21	40,65		73,86	33,21	40,65		73,86	33,21	40,70		73,91
Noiseau	14,66	14,72		29,38	14,66	14,72		29,38	14,66	14,72		29,38
Ormesson-sur Marne	34,76	26,88		61,65	34,76	26,88		61,65	34,76	26,88		61,65
Sucy-en-Brie	67,23	70,43		137,66	67,23	70,43		137,66	155,23	70,43		225,66
Total	**383,11**	**431,52**	**38,00**	**852,63**	**383,11**	**431,52**	**38,00**	**852,63**	**472,28**	**431,65**	**38,00**	**941,92**

Tableau 2 : Bilan du patrimoine réseaux d'assainissement - année 2019

Le linéaire du réseau d'assainissement du Territoire a augmenté de 10 % au cours de l'année 2019. Cette augmentation fait suite à plusieurs extensions réalisées au cours de l'année et la prise en compte des données des extensions des réseaux des années 2017 et 2018. Les extensions des réseaux réalisées concernent notamment la rue du Centre à Sucy-en-Brie, le chemin de la Maillarde, la rue de Cœuilly et de l'avenue de la Gare à Chennevières-sur-Marne, ainsi que l'avenue Saint-Pierre au Plessis-Trévise. Plusieurs projets de rétrocession des ouvrages d'assainissement sont en cours d'études et pourront intégrer le patrimoine GPSEA en 2020. Il s'agit notamment des projets de ZAC République, Aimé Césaire et la rue Daniel Mitterrand à Bonneuil-sur-Marne ainsi que de la ZAC de la Chanteraine à Alfortville.

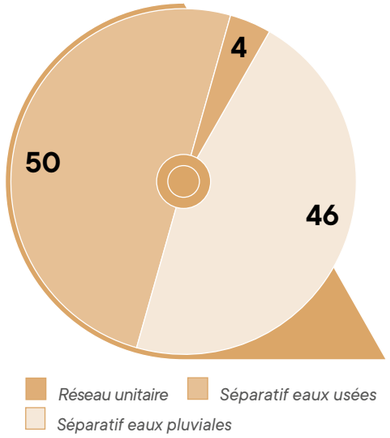

Figure 7 : Répartition en % du linéaire de réseau par type

OUVRAGES ANNEXES DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

En 2019, sur le territoire Grand Paris Sud Est Avenir, **18 939 ouvrages annexes aux réseaux d'assainissement ont été recensés.**

Communes	Regards de visite	Avaloirs et Grilles	Chambres à sable	Déversoirs d'orage	Total par ville
Alfortville	NC	517	NC		517
Boissy-Saint-Léger	1950	237	/		2187
Bonneuil-sur-Marne	NC	NC	4		4
Chennevières-sur-Marne	2024	386	2		2412
Créteil	NC	NC	17	2	19
La Queue-en-brie	2630	126	/		2756
Le Plessis-Trévise	2215	587	/		2802
Limeil-Brévannes	NC	750	1		751
Noiseau	973	62	/		1035
Ormesson-sur Marne	1699	62	/		1761
Sucy-en-Brie	3784	937	9		4730
Total	**15275**	**3664**	**33**	**2**	**18941**

Tableau 3 : Bilan des ouvrages annexes aux réseaux d'assainissement

Le nombre d'ouvrages annexes est passé de 19 034 en 2018 à 18 941 en 2019, du fait de la confusion faite en 2018 entre les exutoires d'eaux pluviales et les déversoirs d'orage.

POSTES DE RELEVAGE

Ces ouvrages ont pour rôle de relever les effluents lorsque les contraintes de pente ne permettent pas l'écoulement gravitaire. Ces postes sont équipés de pompes dont le fonctionnement et la consommation en énergie sont contrôlés par un prestataire.

En 2019, 64 postes de relèvement sont dénombrés sur le territoire des ex-communautés d'agglomération du Haut Val-de-Marne et de Plaine Centrale et de la commune de Bonneuil-sur-Marne :

- 40 postes de relèvement des eaux usées ;
- 24 postes de relèvement des eaux pluviales.

La maintenance et l'exploitation des postes de refoulement et leurs ouvrages annexes sont assurées respectivement par le groupement d'entreprise Suez Eau France-EMU pour le secteur couvrant les communes de l'ex-Plaine Centrale ainsi que la commune de Bonneuil-sur-Marne et par l'entreprise Veolia pour le secteur couvrant les communes de l'ex-Haut Val-de-Marne.

Les missions de ces prestataires comprennent la maintenance préventive, curative et la gestion des interventions d'astreinte.

BASSINS DE RÉTENTION

Ces ouvrages jouent le rôle de rétention et de régulation des eaux pluviales avant rejet au milieu naturel. Certains de ces bassins de retentions sont équipés d'ouvrages de prétraitement type déshuileurs-débourbeurs, séparateurs à hydrocarbures ou chambres à sable.

En 2019, le Territoire compte 44 bassins de rétention d'eaux pluviales recensés, dont 35 sont exploités en direct et 9 sont des ouvrages en cours de rétrocession ou de construction.

Ces bassins doivent faire l'objet de vérifications et de curages réguliers pour assurer leur bon fonctionnement.

1.5. MISE À JOUR DU PATRIMOINE

La connaissance du patrimoine assainissement du Territoire est un élément important pour l'exploitation des ouvrages assainissement. Il évolue en fonction de :

- La réalisation des travaux sur les réseaux d'assainissement de la collectivité (réhabilitation, mise en séparatif, extensions de réseaux) ;
- La remise de nouveaux ouvrages à la collectivité lors des opérations d'aménagement menées par les communes du Territoire ;
- L'intégration de voies nouvelles au domaine public comprenant des ouvrages d'assainissement.

Le Système d'Information Géographique du Territoire recense les données du patrimoine assainissement. La mise à jour de ce système s'effectue par l'intégration au fil de l'eau des informations assainissement relevées sur le terrain par les prestataires et les agents de la direction de la Voirie, de l'Eau Potable et de l'Assainissement. Ces informations de terrain sont compilées par la direction de l'Observatoire, Études et SIG. C'est au cours de l'année 2018 que la direction de la Voirie de l'Eau Potable et de l'Assainissement a démarré un vaste chantier de collecte et de recensement des données patrimoniales assainissement. Ce travail a pour objectif d'améliorer la connaissance patrimoniale assainissement du Territoire, pour ensuite mieux assurer la gestion et protéger l'environnement. Il s'inscrit également dans la dynamique des prochaines évolutions réglementaires en la matière. Le taux de collecte réalisé à ce jour est estimé à 50 % sur l'ensemble du Territoire.

1.6. TRAVAIL D'HARMONISATION DES DONNÉES PATRIMONIALES

En 2018, le patrimoine réseau de GPSEA ne présentait pas une codification homogène sur l'ensemble du Territoire, celle-ci diffère selon l'origine des données. La collecte et le recensement des données démarrés en 2018 se fait en parallèle de la mise en place d'une nouvelle codification et de la structuration des données. L'objectif de ce travail d'harmonisation est d'aboutir à une base de données regroupant l'ensemble des équipements et présentant une codification unique.

1.7. SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

PRÉSENTATION

Le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) d'une agglomération fixe les orientations fondamentales des aménagements à moyen et à long terme, en vue d'améliorer la qualité, la fiabilité et la capacité du système d'assainissement de la collectivité. Il est constitué de l'ensemble des plans et textes qui décrivent, sur la base des zonages d'assainissement, l'organisation physique des équipements d'assainissement d'une collectivité (réseaux et stations). Ce zonage doit être soumis à enquête publique avant d'être approuvé en dernier ressort par l'assemblée délibérante.

SCHÉMAS EXISTANTS OU EN COURS D'ÉLABORATION SUR LE TERRITOIRE

GPSEA possède sur son territoire 4 schémas directeurs à différents niveaux de réalisation ou de révision :

- Alfortville : démarré en 2015, le Schéma Directeur d'Assainissement a été finalisé avec la réalisation de la phase 4 en 2018 ;
- Créteil : la phase 4 a été finalisée en 2019 ;
- Limeil-Brévannes : le SDA a été finalisé en 2017, le passage du zonage à l'enquête publique est à prévoir ;
- Bonneuil-sur-Marne : la pré-étude nécessaire au Schéma Directeur d'Assainissement a été initiée et finalisée en 2019 ;
- Communes de l'ex-Haut Val-de-Marne : le Schéma Directeur d'Assainissement a été rédigé en 2005 et une actualisation a été faite en 2010.

Ces études structurantes de la gestion des réseaux d'assainissement sur le territoire de GPSEA se réalisent en collaboration avec le Département du Val-de-Marne et l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Le Département (du fait de l'interconnexion des réseaux d'assainissement du Territoire et des réseaux d'assainissement départementaux, et l'Agence de l'Eau participent au financement de ces études).

Il est à noter le souhait de GPSEA d'engager en 2020 l'élaboration d'un Schéma Directeur Assainissement unique à l'échelle du Territoire. Ce dernier permettra d'actualiser les informations les plus anciennes, de définir les priorités de travaux et des zones pertinentes pour la gestion à la source des eaux pluviales, ainsi que de prendre en compte le diagnostic permanent institué par l'arrêté du 21 juillet 2015.

CHAPITRE 2

INDICATEURS TECHNIQUES

2.1. VOLUMES ASSUJETTIS À L'ÉPURATION

Les volumes indiqués ci-dessous représentent les volumes d'eau potable consommés assujettis à la redevance d'assainissement de 2015 à 2019.

Volume assujettis en m³							
Communes	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Évolution 2016–2019
Alfortville		2 189 662	2 108 536	2 205 007			
Boissy-Saint-Léger	750 721	848 889	786 956	778 847	806 720	799 407	–0,91
Bonneuil-sur-Marne	907 564	917 083	917 038	1 007 454	989 648	1 011 441	2,15
Chennevières-sur-Marne		969 399	922 229	924 534			
Créteil	5 183 086	5 234 034	5 212 124	5 090 006	5 215 321	5 198 477	–0,32
La Queue-en-Brie		523 111	514 648	516 492	512 843		
Le Plessis-Trévise		805 661	809 257	811 175	811 851		
Limeil-Brévannes	1 104 165	1 210 464	1 129 069	1 256 380	1 300 635	1 369 574	5,03
Noiseau		221 140	190 935	191 480	193 251	187 545	–3,04
Ormesson-sur-Marne		471 401	423 458	443 911	445 461	449 477	0,89
Sucy-en-Brie		1 722 073	1 428 760	1 517 549	1 476 672	1 364 858	–8,19

Tableau 4 : Évolution des volumes assujettis à la redevance assainissement

Figure 8 : Évolution en m³ sur 5 ans des volumes assujettis par commune

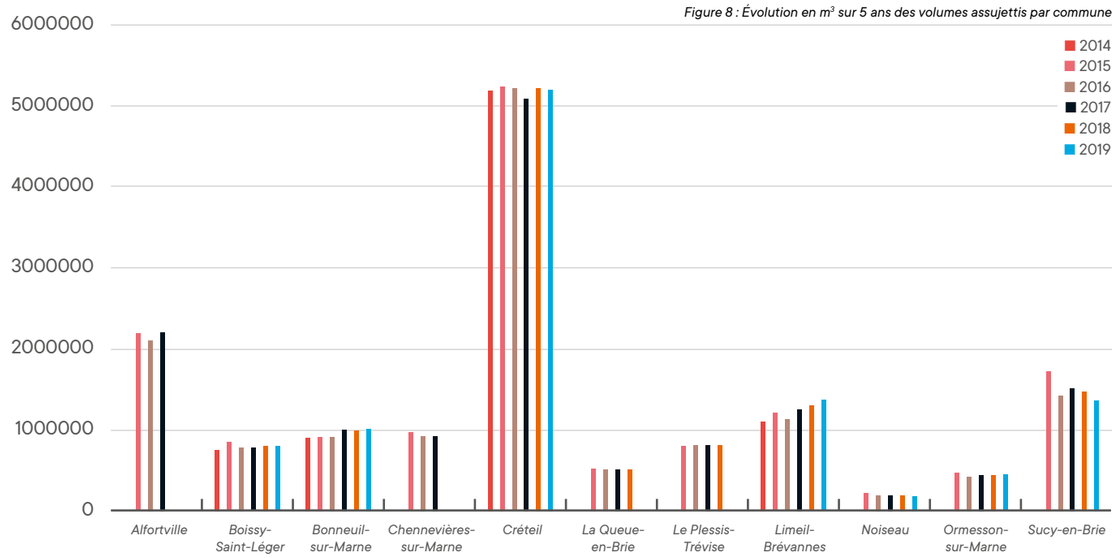

Figure 9 : Répartition en % du linéaire de réseau curé en 2019 par commune

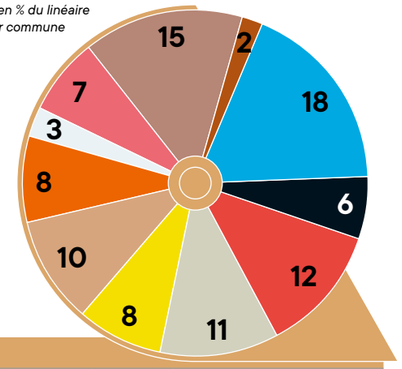

2.2. CURAGE DES RÉSEAUX D'EAUX USÉES ET D'EAUX PLUVIALES

Un entretien préventif des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales est effectué et permet de diminuer les interventions ponctuelles de désobstruction. Le tableau ci-après donne le linéaire curé par commune.

Linéaire de curage en ml										
	2017			2018			2019			
Communes	Réseau EU	Réseau EP	Réseau UN	Réseau EU	Réseau EP	Réseau UN	Réseau EU	Réseau EP	Réseau UN	Étage linéaire curé 2019
Alfortville	NC	NC	NC			2419			2270	2%
Boissy-Saint-Léger	8666	7817		3626	3897		9653	15543		18%
Bonneuil-sur-Marne	8078	6694		2072	2072		4932	3838		6%
Chennevières-sur-Marne	14348	12206		4103	3760		7895	9006		12%
Créteil	33289	28253		10678	8408		11833	4366		11%
La Queue-en-Brie	12467	10995		3851	3897		5407	5856		8%
Le Plessis-Trévise	8363	3725		3516	3677		7424	6768		10%
Limeil-Brévannes	11500	11500		13655	13655		5072	5813		8%
Noiseau	8605	8144		2772	2608		3422	1386		3%
Ormesson-sur-Marne	2881	2563		3395	2337		5584	4235		7%
Sucy-en-Brie	16887	15337		5379	3198		10116	11331		15%
Total	**125084**	**107234**	**0**	**53047**	**47509**	**2419**	**71338**	**68142**	**2270**	

Tableau 5 : Linéaire de curage sur chaque commune

2.3. INTERVENTIONS SUR LES POSTES DE RELEVAGE

De nombreuses interventions d'entretien général ont été effectuées : changement des régulateurs de niveaux, remplacement des pompes ou des câbles des électropompes, nettoyages de pompes, etc.

Sur le secteur Haut Val-de-Marne, le système de télésurveillance a permis de gérer les pannes électromécaniques et/ou défauts électriques (EDF, etc.) afin de prévenir des débordements et autres dysfonctionnements (odeurs, refoulements, etc.).

Par ailleurs, deux campagnes de curage des postes de relevage ont été effectuées en 2018.

	Maintenances					
	2017		2018		2019	
Communes	Préventives	Curatives	Préventives	Curatives	Préventives	Curatives
Alfortville	28	21	24	15	31	9
Boissy-Saint-Léger	23	10	43	10	25	6
Bonneuil-sur-Marne	72	21	72	7	87	8
Chennevières-sur-Marne	15	11	21	16	18	16
Créteil	223	5	228	29	248	28
La Queue-en-Brie	3	1	5	1	8	0
Le Plessis-Trévise	70	23	79	16	70	17
Limeil-Brévannes	120	5	120	1	129	1
Ormesson-sur-Marne	13	4	20	7	19	6
Sucy-en-Brie	26	5	35	7	29	11
Total	**593**	**106**	**647**	**109**	**664**	**102**

Tableau 6 : Maintenance des postes de refoulement

Figure 10 : Répartition de la maintenance préventive et curative par commune

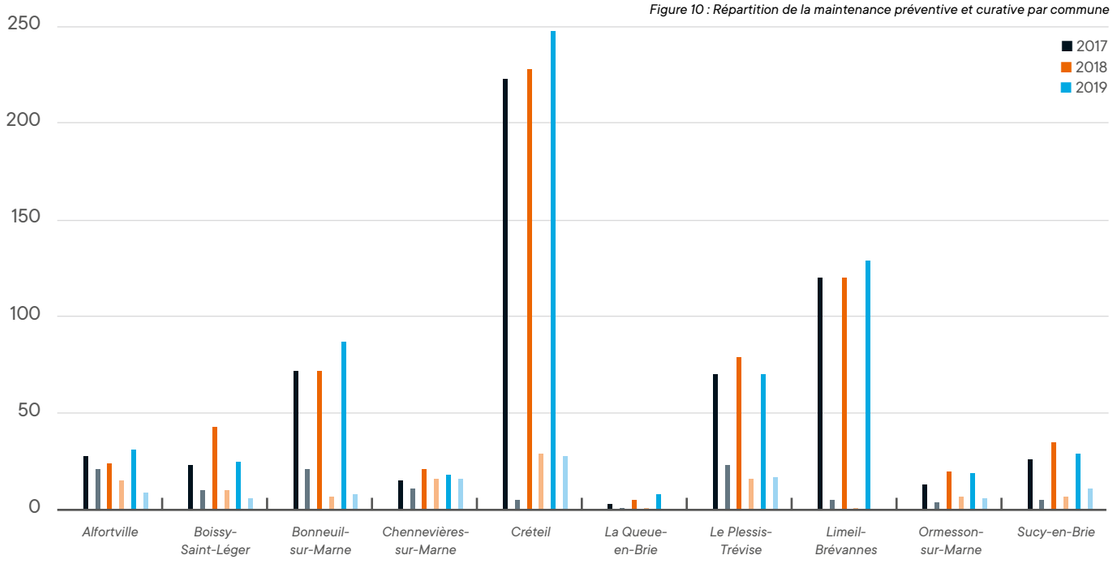

2.4. INTERVENTIONS SUR LE RÉSEAU

En 2019, plusieurs interventions sur le terrain ont été réalisées afin de vérifier l'état des grilles et des tampons ainsi que les interventions de désobstruction des réseaux d'assainissement et des branchements particuliers. Il est à noter que certaines de ces interventions, notamment de remplacement des tampons d'assainissement et des grilles avaloirs, ont été effectuées par des entreprises bailleurs en charge des petits travaux.

	2017			2018			2019		
Communes	Désobstructions	Petits travaux	Interventions d'urgence	Désobstructions	Petits travaux	Interventions d'urgence	Désobstructions	Petits travaux	Interventions d'urgence
Alfortville	81	7	16	15	5	3	42	5	10
Boissy-Saint-Léger	22	15	5	14	6	4	33	6	6
Bonneuil-sur-Marne	6	2	0	4	1	0	6	2	0
Chennevières-sur-Marne	8	17	2	4	9	2	24	12	2
Créteil	158	32	98	120	8	90	125	10	85
La Queue-en-Brie	16	32	1	8	10	1	17	20	1
Le Plessis-Trévise	22	21	2	15	20	2	44	40	2
Limeil-Brévannes	40	9	10	45	15	7	30	25	6
Noiseau	4	8	0	5	5	0	10	8	0
Ormesson-sur-Marne	11	11	1	19	10	2	28	15	1
Sucy-en-Brie	32	50	2	18	35	3	47	45	1
Total	**400**	**204**	**137**	**267**	**124**	**114**	**406**	**188**	**114**

Tableau 7 : Interventions sur les réseaux d'assainissement

Figure 11 : Répartition des interventions 2019 sur réseau par commune

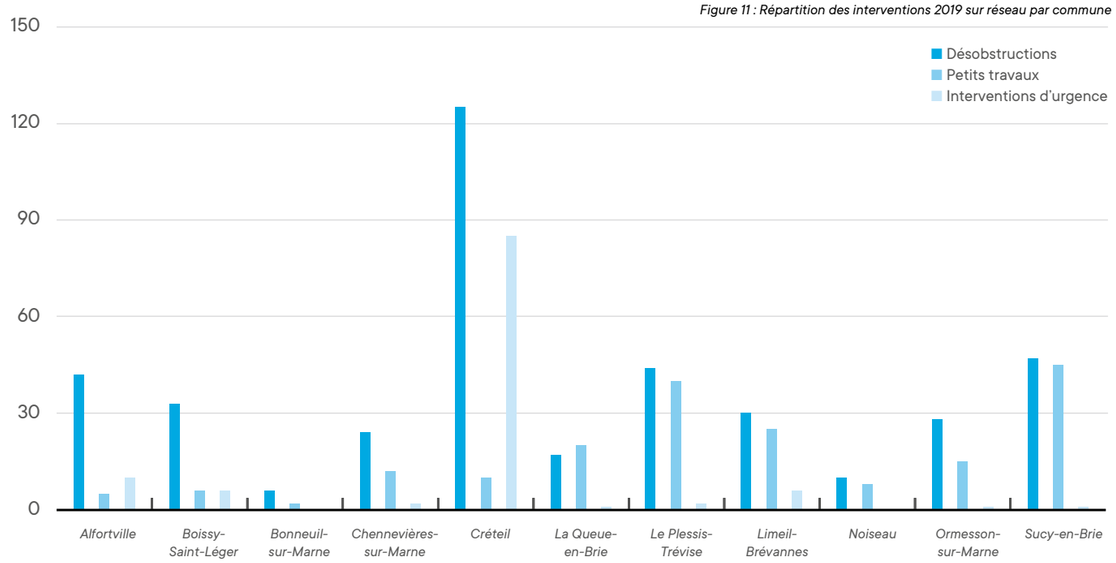

2.5. DÉRATISATION DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

Le Territoire a mis en place des campagnes de dératisation à l'année. Chaque commune a fait l'objet de 2 campagnes en 2019. En dehors de ces campagnes, plusieurs rues du Territoire ont également fait l'objet d'une dératisation ponctuelle.

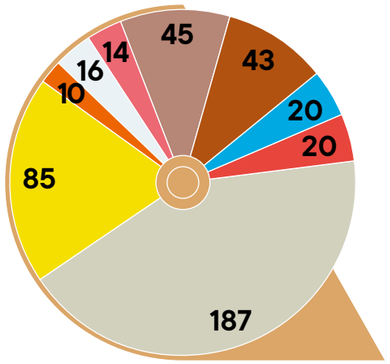

Figure 12 : Répartition en nombre des interventions par commune

Commune	Adresse	Nombres de regards traités
Alfortville	Place de l'Europe	17
	Redoute des Petits Carreaux • Boulevard Erevan • Cours Beethoven	13
	Rue Girodit • Rue Camélias	5
	Rue Mordrel • Rue Marcel Bourdarias	5
	Rue du Parc	2
	Digue d'Alfortville	1
Boissy-Saint-Léger	Rue de Sablons • Rue du 8 mai 1945 • Rue de la Pompadour	20
Chennevières-sur-Marne	Avenue de la Plaine • Avenue du Maréchal Leclerc • Rue Aristide Briand	20
Créteil	Rue Champeval • Rue Jaurès • Rue du Leclerc	26
	Rue de Mesly	20
	Rue Jean Gabin	14
	Rue Marcel Pagnol	12
	Rue du Général Leclerc	12
	Avenue la Brèche • Rue du Général Larminat • Rue des Archives	18
	Rue Camille Dartois • Avenue Georges Duhamel	16
	Rue Paul Cézanne • Rue Manet • Rue Casalis	20
	Rue Gabriel Péri • Rue du Général Lacharrière • Rue de Brie • Passage Saillenfait	23
	Rue des Fontenelles	7
	Allée Centrale	5
	Rue de Plaisance • Rue Grandjean	14
La Queue-en-Brie	Quartier Marnières	51
	Rue Maréchal Mortier	20
	Rue de Chardonnerets	14
Limeil-Brévannes	Rue Antoine de Saint-Exupéry	10
Noiseau	Rue Paul Cézanne • Rue Claude • Rue Claude Monet • Rue Denis Rostand	16
Ormesson	Rue Fénelon • Rue Boileau • Rue Racine • Rue Pascal	14
Sucy-en-Brie	Rue des Pendants	26
	Route de la Queue-en-Brie • Rue du Tilleul • Rue de Boissy	19
	Total dératisation des réseaux d'assainissement	**440**

Tableau 8 : Interventions de dératisation ponctuelles sur les réseaux d'assainissement

2.6. INSPECTIONS TÉLÉVISÉES

En prévision des travaux de voirie 2019 et du fait des nombreux problèmes structurels des réseaux, un important linéaire d'inspections télévisées avait été réalisé en 2018. Le tableau ci-dessous présente la répartition par commune et par type de réseau. Ces prestations ont été réalisées par le groupement d'entreprises Lyonnaise des Eaux/CIG.

Linéaire d'inspections télévisées en ml			
Communes	2017	2018	2019
Alfortville	571	460,93	833,59
Boissy-Saint-Léger	2033	422,49	3453,3
Bonneuil-sur-Marne	787	698,75	5119,23
Chennevières-sur-Marne	1566	105	3271,75
Créteil	2075	3766,65	2181,48
La Queue-en-Brie	1085	1655,61	689,2
Le Plessis-Trévise	1506	1718,84	3192,63
Limeil-Brévannes	5013	101	622,6
Noiseau	178	0	300,9
Ormesson-sur-Marne	35	146,26	1050,72
Sucy-en-Brie	2687,5	3422,89	876,74
Total	**17 536,5**	**12 498,42**	**21 592,14**

Tableau 9 : Inspections télévisées des réseaux

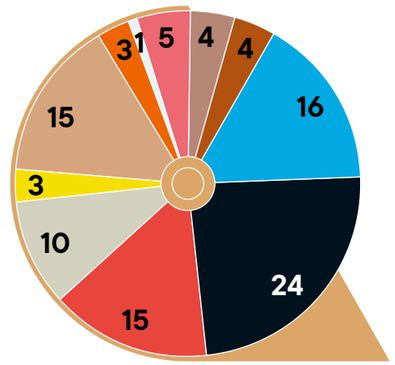

Figure 13 : Linéaire en % d'ITV réalisé par commune

2.7. DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

En 2019, 79 demandes de raccordement ont été autorisées sur le Territoire.

Les demandes de branchement au réseau d'assainissement sont réparties comme suit :

Demandes de raccordement			
Communes	2017	2018	2019
Alfortville	17	9	12
Boissy-Saint-Léger	7	6	5
Bonneuil-sur-Marne	10	4	9
Chennevières-sur-Marne	10	7	11
Créteil	10	12	8
La Queue-en-Brie	0	3	3
Le Plessis-Trévise	1	1	7
Limeil-Brévannes	7	9	7
Noiseau	1	3	1
Ormesson-sur-Marne	2	7	5
Sucy-en-Brie	10	7	11
Total	**75**	**68**	**79**

Tableau 10 : Demandes de raccordement au réseau d'assainissement

La Participation pour Raccordement à l'Égout, taxe liée au permis de construire, a été remplacée depuis le 1er juillet 2012 par la Participation pour l'Assainissement Collectif, taxe liée au raccordement effectif au réseau. La délibération du Territoire n° CT2016.10/181–19 du 14 décembre 2016 fixe à 12,61 € par mètre carré de surface créée ou branchée.

2.8. REJET DES EAUX D'EXHAURES

Au cours de l'année 2019, 10 demandes de rejet des eaux d'exhaures ont été instruites par le service assainissement. Sur la commune de Créteil, il s'agit essentiellement des eaux du chantier du Grand Paris Express, et dans les autres communes, elles proviennent du pompage de nappe lors des constructions d'immeubles ou de lotissements.

Communes	2017	2018	2019
Alfortville		1	4
Boissy-Saint-Léger		0	0
Bonneuil-sur-Marne		1	0
Chennevières-sur-Marne		0	0
Créteil		1	2
La Queue-en-Brie		3	3
Le Plessis-Trévise		1	1
Limeil-Brévannes		0	0
Noiseau		0	0
Ormesson-sur-Marne		0	0
Sucy-en-Brie		3	0
Total	**0**	**10**	**10**

Tableau 11 : Demandes de rejet des eaux d'exhaures

2.9. CONSULTATION POUR AVIS SUR AUTORISATIONS D'URBANISME

En 2019 le Territoire a émis 420 avis sur des autorisations d'urbanisme concernant le volet assainissement de ces projets. Il est important de noter que les autorisations d'urbanisme sur la commune de Noiseau sont instruites par la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture.

Ces consultations se répartissent par commune de la façon suivante :

Commune	2017	2018	2019	Proportions 2019
Alfortville	NC	57	49	12%
Boissy-Saint-Léger	32	23	15	4%
Bonneuil-sur-Marne	NC	30	31	7%
Chennevières-sur-Marne	33	40	28	7%
Créteil	74	86	53	13%
La Queue-en-Brie	11	15	13	3%
Le Plessis-Trévise	29	47	37	9%
Limeil-Brévannes	126	66	58	14%
Noiseau	0	8	3	1%
Ormesson-sur-Marne	45	37	41	10%
Sucy-en-Brie	73	112	92	22%
Total	**423**	**521**	**420**	

Tableau 12 : Avis sur les autorisations d'urbanisme

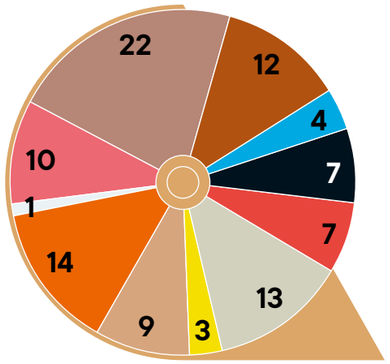

Figure 14 : Répartition en % par commune des avis sur des autorisations d'urbanisme

2.10. CONSULTATION POUR DT / DICT

En 2019, le service assainissement a instruit plus de 5 764 déclarations d'intention de commencement des travaux (DICT), soit 1 627 demandes supplémentaires par rapport à 2018. Cette augmentation témoigne du nombre important de chantiers de travaux publics sur le territoire.

DOCUMENTS REÇUS					
Type documents	Site	Manuel	Mail XML	Fax/Courrier/Mail	Total Docs reçus
DT	788	0	464	32	1284
DT-DICT	1031	0	1091	21	2143
DICT	1212	0	396	19	1627
ATU	116	0	578	3	697
LR	5	0	0	3	8
AUTRE	0	0	0	5	5
TOTAUX	**3152**	**0**	**2529**	**83**	**5764**

RÉPONSES ENVOYÉES					
Type documents	Concerné	Demande incomplète	Non concerné	ML En cours	Total envoyés
Récépissé DT	1280	0	3	0	1283
Récépissé DT-DICT	2124	0	17	0	2141
Récépissé DICT	1612	0	14	0	1626
Récépissé ATU	684	1	6	0	691
AUTRE	2	3	0	0	5
TOTAUX	**5702**	**4**	**40**	**0**	**5746**

Tableau 13 : Synthèse des demandes traitées en 2019

Le nouveau cadre réglementaire DT-DICT, mis en œuvre pour prévenir les accidents et incidents sur les chantiers à proximité des réseaux, redéfinit les obligations des exploitants. Les propriétaires d'ouvrages ou leurs délégataires sont davantage responsabilisés et incités à améliorer la qualité des informations transmises aux déclarants en veillant à ne pas négliger la phase projet. Ce cadre règlementaire fixe également les délais de traitement des demandes :

Rappel délais règlementaires (en jours ouvrés)		
	Dématérialisé	Non dématérialisé
DT	9	15
DICT	7	9

À ce jour, les délais moyens de traitement des demandes par le prestataire de GPSEA est de 2 jours quelle que soit la demande et le moyen utilisé pour celle-ci.

2.11. CONTRÔLES DE CONFORMITÉ

Ces contrôles sont effectués principalement à la demande des études notariales qui exigent pour la rédaction de l'acte de vente un certificat de conformité des réseaux internes d'assainissement de la propriété concernée.

Sur le secteur de l'ex-Haut Val-de-Marne, depuis 2014, les conformités assainissement sont réalisées par le service assainissement. Ces contrôles sont payants et ont nécessité la création d'une régie assainissement.

Sur les autres communes, les contrôles de conformité sont réalisés par les prestataires privés et soumis au Territoire pour validation.

Le tableau ci-dessous indique le nombre de contrôles réalisés sur l'année 2019 par commune.

Commune	2017	2018	2019
Alfortville	NC	127	287
Boissy-Saint-Léger	53	83	93
Bonneuil-sur-Marne	NC	32	61
Chennevières-sur-Marne	70	126	142
Créteil	245	419	538
La Queue-en-Brie	104	110	166
Le Plessis-Trévise	56	102	142
Limeil-Brévannes	NC	122	228
Noiseau	34	48	40
Ormesson-sur-Marne	106	158	194
Sucy-en-Brie	173	236	244
Total	**841**	**1563**	**2135**

Tableau 14 : Contrôles de conformité

Des campagnes de contrôles de conformité sont également indispensables sur certains secteurs dans le cadre de la problématique inondation et/ou avant démarrage de travaux de voirie et d'assainissement.

CHAPITRE 3

TARIFICATION

3.1. REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

La redevance d'assainissement s'appuie sur la consommation d'eau potable, à laquelle s'applique un taux fixé par le Conseil de territoire.

Par délibération n°CT2017.5/083-4 du 28 septembre 2017, les tarifs des redevances (par m^3 consommé) sont harmonisés pour chaque ville au tarif de 0,515 €HT/m^3 à compter du 1er janvier 2018.

Figure 15 : Taux de redevance 2018

En 2019, le montant des recettes liées à la facturation du service d'assainissement aux abonnés, pour la redevance d'assainissement collectif, s'élevait à 7 964 657,76 €.

3.2. CONTRÔLE DE CONFORMITÉ

Sur le secteur Haut Val-de-Marne, depuis le 1er novembre 2014, la communauté d'agglomération avait rendu obligatoire le contrôle des installations d'eaux usées et d'eaux pluviales ainsi que les raccordements aux réseaux publics lors des mutations de bien immobilier.

Lors de sa séance du 14 décembre 2016, le Conseil de territoire avait décidé de reconduire pour l'ensemble du Territoire la tarification appliquée par l'ex-communauté d'agglomération du Haut Val-de-Marne pour le contrôle réalisé par le service d'assainissement sur la conformité du branchement au réseau.

En 2019, sur l'ensemble du Territoire, ces contrôles ont été facturés aux propriétaires à hauteur de :

- 147,9 € HT pour une maison individuelle ;
- 187,34 € HT pour un appartement ;
- 93,67 € HT/heure pour les autres types de bien ;
- et 50 % du coût initial pour les contre-visites.

En 2019, le montant des recettes liées aux contrôles de conformité s'élevait à 121 371,63 €*

3.3. PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'harmonisation des tarifs de la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) a été instituée par délibération du Conseil de territoire du 14 décembre 2016. Le taux est établi par référence à la surface du plancher de la construction. Le tarif unitaire est de 12,61 € TTC/m².

En 2019, le montant de ces recettes s'élevait à 373 372,71 €

** données compte administratif 2019*

CHAPITRE 4

COMPTE-RENDU FINANCIER

4.1. DÉPENSES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2019 s'élevaient à **5 696 892,02 €** répartis comme suit :

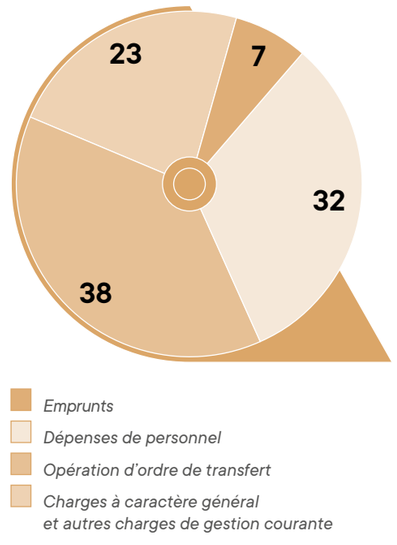

Figure 16 : Répartition en % des dépenses de fonctionnement

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2019 s'élevaient à **6 778 083,74 €.**

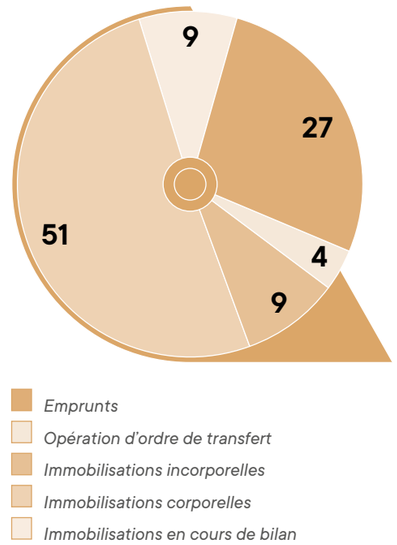

Figure 17 : Répartition en % des dépenses d'investissement

4.2. RECETTES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2019 s'élevaient à **8 995 862,93 €.**

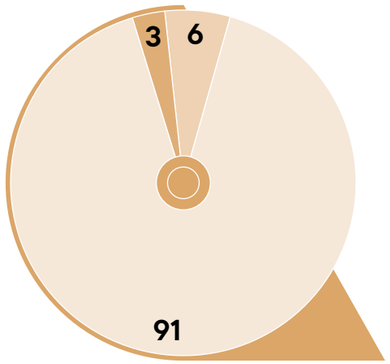

- *Produits des services*
- *Opération d'ordre de transfert*
- *Autres produits*

Figure 18 : Répartition en % des recettes de fonctionnement

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement de l'exercice 2018 s'élevaient à **8 809 294,54 €.**

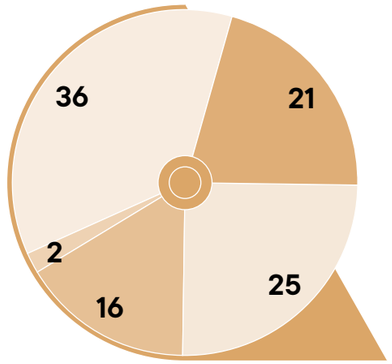

- *Emprunts*
- *Opération d'ordre de transfert*
- *Excédents de fonctionnement capitalisé*
- *Subvention d'investissement*
- *Solde d'exécution positif reporté de n-1*

Figure 19 : Répartition en % des recettes d'investissement

CHAPITRE 5

INDICATEUR DE PERFORMANCE

5.1. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224–5–1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites dans le tableau ci-après et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Cet indice a pu être calculé sur deux périmètres, les notations sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

Critères	Nombre de points possibles	Réalisation de l'action GPSEA
Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, etc.) et les points d'autosurveillance du réseau	10	7
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux	5	5
L'obtention des 15 points précédents pour l'existence et la mise à jour du descriptif détaillé est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants		**12**
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	10	7
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (points si plus de 50 % du linéaire renseigné)	1 à 5	3
Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux		3
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (points si plus de 50 % du linéaire renseigné)	10 à 15	8
L'obtention de 40 points sur les indices précédents (existence et la mise à jour du plan du réseau) est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants		**21**
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (points si plus de 50 % du linéaire renseigné)	10 à 15	11
Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, etc.)	10	8
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants	10	10
Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	NC	NC
Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, etc.) pour chaque tronçon	10	6
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	10	5
Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	5
Total	**120**	**78**

CHAPITRE 6

BILAN DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DU TERRITOIRE

6.1. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES

Grand Paris Sud Est Avenir réalise des travaux de remise en état des réseaux avec la reprise en tranchée ouverte, le gainage ou le chemisage des canalisations. Le service Eau-Assainissement-Voirie programme et suit la bonne exécution des opérations, en concertation étroite avec les villes en charge de la compétence voirie.

Ville	Rue	Nature des travaux	Coût € TTC
Alfortville	Rue Diderot	Réhabilitation UN	79 811,99
Boissy-Saint-Léger	Avenue des Châtaigniers entre la rue Blanc et Comberoux	Réhabilitation EP	119 710,00
	Rue Royale entre la rue de Sucy et la rue Closeau	Réhabilitation du réseau EP	434 146,94
		Sans tranchée	187 695,24
		Réhabilitation du réseau EU	87 819,50
	Rue Alexandre Ribot	Réhabilitation du réseau EP	250 000,00
	Reprise des branchements du 5, rue de la République	Réhabilitation du réseau EU et EP	25 924,52
Bonneuil-sur-Marne	Route de Choisy	2e partie EU, chemisage et canalisation en amiante	455 922,68
	Rue de l'Espérance	Fraisage du réseau	14 052,84
Chennevières-sur-Marne	Avenue du Moulin à Vents entre rue Diderot et la rue de Rets	Réhabilitation EP	109 441,56
		Réhabilitation EU	138 082,85
	Avenue Therese	Réhabilitation du réseau EU	63 241,20
		Réhabilitation du réseau EP	28 692,36
	Chemin des Maillarde	Réhabilitation du réseau EU	32 414,78
Créteil	Avenue du Général de Gaulle entre Pasteur Valery Radot et RD1	Réhabilitation EP	1 010 305,37
		Réhabilitation EU	597 234,19
	Avenue Galliéni	Création d'un réseau EP	239 999,03
		Réhabilitation EU	720 000,00
	Rue Gustave Eiffel	Reprise du réseau EU suite à un effondrement	145 894,79
		Reprise du réseau EP suite à un effondrement	145 894,79
La Queue-en-Brie	Rue Louis Aragon	Réhabilitation EP	238 853,14
		Réhabilitation EU	14 612,02
Le Plessis-Trévise	Avenue du Duc de Trévise	Réhabilitation EP	347 531,24
		Réhabilitation EU	304 866,66
	53–65, avenue du Général de Gaulle	Reprise du réseau EU suite à un effondrement	55 603,06
	Avenue des Tourelles	Réhabilitation du réseau EP	497 998,56
Limeil-Brévannes	Avenue de la Sablière	Réhabilitation EU	28 923,95
	Rue Saint-Exupéry	Réhabilitation EP	188 829,17
		Réhabilitation EU	23 286,60
Noiseau	Rue Édouard Branly	Réhabilitation EP	210 216,72
	Rue Léon Bresset	Réhabilitation du réseau EP	59 909,04
	Chemin des Basses brunes	Réhabilitation EU + EP	53 736,11
Ormesson-sur-Marne	Chemin de Touillon	Réhabilitation du réseau EU	51 593,94
	Domaine d'Ormesson	Entretien du bassin	484 298,80
Sucy-en-Brie	Rue de Lésigny	Réhabilitation EP	398 530,63
		Réhabilitation EU	103 934,57
	Rue Montaleau	Réhabilitation EP	174 880,69
		Réhabilitation EU	182 858,88
	Rue de Brévannes	Réhabilitation EP	124 338,93
		Réhabilitation EU	117 561,98
	Rue Chaumoncel	Réhabilitation EP	30 381,95
	109, rue Porchefontaine	Branchement EU	13 528,13
	20, rue Bas Boulards	Branchement EU	24 928,46
	Résidence des Haut Bois de Sucy	Mise en séparatif	16 505,87
	12, rue du Centre	Extension du réseau EU	144 617,57
	Rue Moutier	Réhabilitation du réseau EU	39 966,50

Tableau 15 : Bilan des travaux 2019

CHAPITRE 7

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2019 ET PERSPECTIVES 2020

7.1. QUELQUES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2019

En concertation avec le conseil départemental du Val-de-Marne et le SIAAP, GPSEA a réalisé un diagnostic global de son réseau d'assainissement. Ce diagnostic vient en complément des schémas directeurs élaborés ou en cours d'élaboration. Il s'inscrit dans la dynamique de préparation des Jeux Olympiques 2024, organisés par la ville de Paris, initiée par les acteurs de l'eau et de l'assainissement en région parisienne.

L'élaboration des schémas directeurs initiés s'est poursuivie en 2019 avec les principales interventions du service suivantes :

- Le lancement des premiers jalons du règlement d'assainissement territorial, avec une consultation pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour son élaboration ;
- Le lancement d'un marché de réalisation des contrôles de conformité assainissement : ce marché permettra de répondre à la demande des contrôles de conformité des industriels, les contrôles de conformité en lien avec les objectifs de baignade en Seine et Marne ;
- Réflexion sur la mise en place d'un accord cadre multi-attributaire pour la réalisation des travaux d'assainissement ;
- Le démarrage de la mise en œuvre du plan d'actions issues des études tripartites ;
- Démarrage des travaux de réorganisation du service assainissement.

7.2. LES PERSPECTIVES 2020

En dehors de l'élaboration des schémas directeurs initiés qui se poursuivra en 2020, les principales perspectives du service sont les suivantes :

- L'externalisation de la prestation de contrôles de conformité liée aux ventes immobilières sur le secteur de l'ex-Haut Val-de-Marne ;
- Lélaboration du règlement d'assainissement territorial, hors secteur SyAGE ;
- La poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions issues des études tripartites ;
- La mise en place d'une convention cadre de financement de la mise en conformité des branchements particuliers ;
- Réflexion sur l'élaboration d'un marché des mises en conformités des branchements particuliers.

ANNEXE 1

FACTURES TYPES AU 120 M^3

Document à conserver 10 ans

N°Facture : F120-0076082-1

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur : **www.toutsurmoneau.fr**

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			170,97		180,37
ABONNEMENT					
Part Suez Eau France du 01/01/2020 au 31/12/2020	4	6,67	26,68	5,5	
CONSOMMATION					
Part Suez Eau France du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m³	1,1416	136,99	5,5	
Part Agence de l'Eau Seine-Normandie du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m³	0,0608	7,30	5,5	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			260,96		287,05
COLLECTE ET TRAITEMENT					
Part SIAAP du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m³	1,0970	131,64	10,0	
Part Département Haut Val de Marne du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m³	0,5627	67,52	10,0	
Part Grand Paris Sud Est Avenir du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m³	0,5150	61,80	10,0	
ORGANISMES PUBLICS			74,04		79,11
AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE					
Lutte contre la pollution du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m³	0,42	50,40	5,5	
Voies Navigables de France du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m³	0,0120	1,44	5,5	
Modernisation des réseaux de collecte du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m³	0,1850	22,20	10,0	
TOTAL HT			505,97		
MONTANT TVA (5.5 %)			12,25		
MONTANT TVA (10.0 %)			28,31		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					546,53
Net à payer					546,53 €

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous connectant sur le site internet à l'adresse mentionnée en haut à gauche de votre facture ou par courrier à notre Délégué à la Protection des Données Personnelles - TSA 90003 - 54528 LAXOU Cedex en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.

TREL098F00F120-0076082000546534N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Epargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.
Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.
Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).
En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.
Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR0720041000010394030202028 en indiquant votre référence client (98- 9945955449).
Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :
. Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;
. Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;
Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

SUEZ Eau France - CB 21 - 16, place de l'Iris, 92040 Paris La Défense - SAS au capital de 422 224 040 Euros - SIREN 410 034 607 RCS Nanterre - N° TVA intracommunautaire : FR 79 410034 607

Commune de Boissy-Saint-Léger

Document à conserver 10 ans

N°Facture : F120-0076113-1

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur : **www.toutsurmoneau.fr**

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			179,77		189,65
ABONNEMENT					
Part Suez Eau France du 01/01/2020 au 31/01/2020	0,34	6,55	2,22	5,5	
Part Suez Eau France du 01/02/2020 au 31/12/2020	3,66	6,55	23,98	5,5	
CONSOMMATION					
Part Suez Eau France				0,0	
du 01/01/2020 au 31/01/2020	10,20 m³	1,2189	12,43	5,5	
du 01/02/2020 au 31/12/2020	109,80 m³	1,2189	133,84	5,5	
Part Agence de l'Eau Seine-Normandie du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m³	0,0608	7,30	5,5	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			260,96		287,05
COLLECTE ET TRAITEMENT					
Part SIAAP du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m³	1,0970	131,64	10,0	
Part Département Haut Val de Marne du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m³	0,5627	67,52	10,0	
Part Grand Paris Sud Est Avenir du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m³	0,5150	61,80	10,0	
ORGANISMES PUBLICS			69,24		74,05
AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE					
Lutte contre la pollution du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m³	0,38	45,60	5,5	
Voies Navigables de France du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m³	0,0120	1,44	5,5	
Modernisation des réseaux de collecte du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m³	0,1850	22,20	10,0	
TOTAL HT			509,97		
MONTANT TVA (5.5 %)			12,47		
MONTANT TVA (10.0 %)			28,31		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					550,75
Net à payer					550,75 €

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous connectant sur le site internet à l'adresse mentionnée en haut à gauche de votre facture ou par courrier à notre Délégué à la Protection des Données Personnelles - TSA 90003 - 54528 LAXOU Cedex en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.

TREL098F00F120-0076113000550754N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Epargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.
Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.
Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).
En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.
Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR0720041000010394030202028 en indiquant votre référence client (98- 8630955491).
Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :
. Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;
. Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;
Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

SUEZ Eau France - CB 21 - 16, place de l'Iris, 92040 Paris La Défense - SAS au capital de 422 224 040 Euros - SIREN 410 034 607 RCS Nanterre - N° TVA intracommunautaire : FR 79 410034 607

Commune de Bonneuil-sur-Marne

Document à conserver 10 ans

N°Facture : F120-0076181-1

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur : **www.toutsurmoneau.fr**

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			168,26		177,52
ABONNEMENT					
Part Suez Eau France du 01/01/2020 au 31/12/2020	4	1,99	7,96	5,5	
CONSOMMATION					
Part Suez Eau France du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m³	1,2750	153,00	5,5	
Part Agence de l'Eau Seine-Normandie du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m³	0,0608	7,30	5,5	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			260,96		287,05
COLLECTE ET TRAITEMENT					
Part SIAAP du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m³	1,0970	131,64	10,0	
Part Département Haut Val de Marne du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m³	0,5627	67,52	10,0	
Part Grand Paris Sud Est Avenir du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m³	0,5150	61,80	10,0	
ORGANISMES PUBLICS			69,24		74,05
AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE					
Lutte contre la pollution du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m³	0,38	45,60	5,5	
Voies Navigables de France du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m³	0,0120	1,44	5,5	
Modernisation des réseaux de collecte du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m³	0,1850	22,20	10,0	
TOTAL HT			498,46		
MONTANT TVA (5.5 %)			11,85		
MONTANT TVA (10.0 %)			28,31		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					538,62
Net à payer					538,62 €

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous connectant sur le site internet à l'adresse mentionnée en haut à gauche de votre facture ou par courrier à notre Délégué à la Protection des Données Personnelles - TSA 90003 - 54528 LAXOU Cedex en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.

TREL098F00F120-0076181000538624N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Epargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.
Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.
Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).
En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.
Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR0720041000010394030202028 en indiquant votre référence client (98- 7266059573).
Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :
. Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;
. Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;
Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

SUEZ Eau France - CB 21 - 16, place de l'Iris, 92040 Paris La Défense - SAS au capital de 422 224 040 Euros - SIREN 410 034 607 RCS Nanterre - N° TVA intracommunautaire : FR 79 410034 607

Commune de Créteil

Document à conserver 10 ans

N°Facture : F120-0075058-1

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur : **www.toutsurmoneau.fr**

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			203,04		214,21
ABONNEMENT					
Part Suez Eau France du 01/01/2020 au 31/12/2020	1	28,72	28,72	5,5	
CONSOMMATION					
Part Suez Eau France du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m³	1,3918	167,02	5,5	
Part Agence de l'eau Seine Normandie du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m³	0,0608	7,30	5,5	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			260,96		287,05
COLLECTE ET TRAITEMENT					
Part SIAAP du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m³	1,0970	131,64	10,0	
Part Département Haut Val de Marne du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m³	0,5627	67,52	10,0	
Part Grand Paris Sud Est Avenir du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m³	0,5150	61,80	10,0	
ORGANISMES PUBLICS			69,24		74,05
AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE					
Lutte contre la pollution du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m³	0,38	45,60	5,5	
Voies Navigables de France du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m³	0,0120	1,44	5,5	
Modernisation des réseaux de collecte du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m³	0,1850	22,20	10,0	
TOTAL HT			533,24		
MONTANT TVA (5.5 %)			13,76		
MONTANT TVA (10.0 %)			28,31		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					575,31
Net à payer					575,31 €

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous connectant sur le site internet à l'adresse mentionnée en haut à gauche de votre facture ou par courrier à notre Délégué à la Protection des Données Personnelles - TSA 90003 - 54528 LAXOU Cedex en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.

TREL098F00F120-0075058000575314N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Epargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.
Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.
Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).
En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.
Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR0720041000010394030202028 en indiquant votre référence client (98- 8087458551).
Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :
. Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;
. Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;
Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

SUEZ Eau France - CB 21 - 16, place de l'Iris, 92040 Paris La Défense - SAS au capital de 422 224 040 Euros - SIREN 410 034 607 RCS Nanterre - N° TVA intracommunautaire : FR 79 410034 607

Commune de Limeil-Brévannes

Document à conserver 10 ans

N°Facture : F120-0075101-1

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur : **www.toutsurmoneau.fr**

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			262,85		277,30
ABONNEMENT					
Part Suez Eau France du 01/01/2020 au 31/12/2020	4	13,02	52,08	5,5	
CONSOMMATION					
Part Suez Eau France du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m³	1,6956	203,47	5,5	
Part Agence de l'Eau Seine-Normandie du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m³	0,0608	7,30	5,5	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			260,96		287,05
COLLECTE ET TRAITEMENT					
Part SIAAP du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m³	1,0970	131,64	10,0	
Part Département Haut Val de Marne du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m³	0,5627	67,52	10,0	
Part Grand Paris Sud Est Avenir du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m³	0,5150	61,80	10,0	
ORGANISMES PUBLICS			69,24		74,05
AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE					
Lutte contre la pollution du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m³	0,38	45,60	5,5	
Voies Navigables de France du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m³	0,0120	1,44	5,5	
Modernisation des réseaux de collecte du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m³	0,1850	22,20	10,0	
TOTAL HT			593,05		
MONTANT TVA [5.5 %]			17,04		
MONTANT TVA [10.0 %]			28,31		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					638,40
Net à payer					**638,40 €**

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous connectant sur le site internet à l'adresse mentionnée en haut à gauche de votre facture ou par courrier à notre Délégué à la Protection des Données Personnelles - TSA 90003 - 54528 LAXOU Cedex en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.

TREL098F00F120-0075101000638404N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Epargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.
Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.
Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).
En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.
Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR0720041000010394030202028 en indiquant votre référence client [98- 2302173755].
Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :
. Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;
. Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;
Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

SUEZ Eau France - CB 21 - 16, place de l'Iris, 92040 Paris La Défense - SAS au capital de 422 224 040 Euros - SIREN 410 034 607 RCS Nanterre - N° TVA intracommunautaire : FR 74 410034 607

Commune de Noiseau

Document à conserver 10 ans

N°Facture : F120-0075106-1

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur : **www.toutsurmoneau.fr**

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			261,45		275,83
ABONNEMENT					
Part Suez Eau France du 01/01/2020 au 31/12/2020	4	6,36	25,44	5,5	
CONSOMMATION					
Part Suez Eau France du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m³	1,9059	228,71	5,5	
Part Agence de l'Eau Seine-Normandie du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m³	0,0608	7,30	5,5	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			260,96		287,05
COLLECTE ET TRAITEMENT					
Part SIAAP du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m³	1,0970	131,64	10,0	
Part Département Haut Val de Marne du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m³	0,5627	67,52	10,0	
Part Grand Paris Sud Est Avenir du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m³	0,5150	61,80	10,0	
ORGANISMES PUBLICS			69,24		74,05
AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE					
Lutte contre la pollution du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m³	0,38	45,60	5,5	
Voies Navigables de France du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m³	0,0120	1,44	5,5	
Modernisation des réseaux de collecte du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m³	0,1850	22,20	10,0	
TOTAL HT			591,65		
MONTANT TVA [5.5 %]			16,97		
MONTANT TVA [10.0 %]			28,31		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					636,93
Net à payer					**636,93 €**

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous connectant sur le site internet à l'adresse mentionnée en haut à gauche de votre facture ou par courrier à notre Délégué à la Protection des Données Personnelles - TSA 90003 - 54528 LAXOU Cedex en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.

TREL098F00F120-0075106000636934N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Epargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.
Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.
Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).
En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.
Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR0720041000010394030202028 en indiquant votre référence client [98- 4694973903].
Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :
. Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;
. Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;
Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

SUEZ Eau France - CB 21 - 16, place de l'Iris, 92040 Paris La Défense - SAS au capital de 422 224 040 Euros - SIREN 410 034 607 RCS Nanterre - N° TVA intracommunautaire : FR 74 410034 607

Commune de Ormesson-sur-Marne

Document à conserver 10 ans

N°Facture : F120-0075183-1

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur : **www.toutsurmoneau.fr**

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			238,43		251,55
ABONNEMENT					
Part Suez Eau France du 01/01/2020 au 31/12/2020	4	11,94	47,76	5,5	
CONSOMMATION					
Part Suez Eau France du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m³	1,5281	183,37	5,5	
Part Agence de l'Eau Seine-Normandie du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m³	0,0608	7,30	5,5	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			260,96		287,05
COLLECTE ET TRAITEMENT					
Part SIAAP du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m³	1,0970	131,64	10,0	
Part Département Haut Val de Marne du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m³	0,5627	67,52	10,0	
Part Grand Paris Sud Est Avenir du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m³	0,5150	61,80	10,0	
ORGANISMES PUBLICS			69,24		74,05
AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE					
Lutte contre la pollution du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m³	0,38	45,60	5,5	
Voies Navigables de France du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m³	0,0120	1,44	5,5	
Modernisation des réseaux de collecte du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m³	0,1850	22,20	10,0	
TOTAL HT			568,63		
MONTANT TVA [5.5 %]			15,71		
MONTANT TVA [10.0 %]			28,31		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					612,65
Net à payer					**612,65 €**

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous connectant sur le site internet à l'adresse mentionnée en haut à gauche de votre facture ou par courrier à notre Délégué à la Protection des Données Personnelles - TSA 90003 - 54528 LAXOU Cedex en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.

TREL098F00F120-0075183000612654N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Epargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.
Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.
Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).
En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.
Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR0720041000010394030202028 en indiquant votre référence client [98- 3248790921].
Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :
. Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;
. Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;
Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

SUEZ Eau France - CB 21 - 16, place de l'Iris, 92040 Paris La Défense - SAS au capital de 422 224 040 Euros - SIREN 410 034 607 RCS Nanterre - N° TVA intracommunautaire : FR 74 410034 607

Commune de Sucy-en-Brie

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

ANNEXE 2

NOTE AESN RELATIVE AU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
Liberté Égalité Fraternité

eau seine NORMANDIE — Agence de l'eau — ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition avril 2020
CHIFFRES 2019

L'agence de l'eau vous informe

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix de l'eau moyen (eau potable et assainissement) sur le bassin est estimé à 4,26 €/m³ TTC en 2018 *(source SISPEA/Agence de l'eau)*. Cela équivaut à 511 € par an ou 42,6 € par mois par ménage. La part perçue par l'agence de l'eau pour le financement d'actions de dépollution représente en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau.

Les composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution d'eau potable (abonnement, consommation) ;
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées ;
- les redevances de l'agence de l'eau ;
- la contribution aux autres organismes publics (VNF) ;
- la TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr

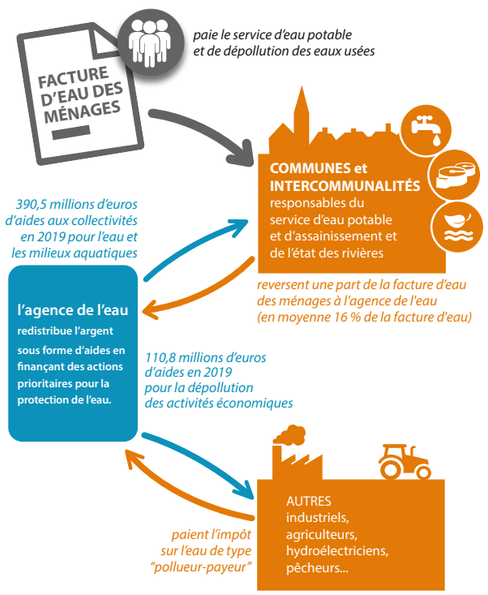

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières…

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Seine-Normandie : **eau-seine-normandie.fr**

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2019 ?

En 2019, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 695 millions d'euros dont plus de 624 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2019 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Seine-Normandie

- **0,09 €** de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés
- **2,80 €** de redevance de pollution payés par les industriels *(y compris réseaux de collecte)* et les activités économiques concernés
- **77,92 €** de redevance de pollution domestique payés par les abonnés *(y compris réseaux de collecte)*
- **5,45 €** de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits
- **100 € de redevances** perçues par l'agence de l'eau en 2019
- **0,12 €** de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les usagers concernés *(pêcheurs)*
- **0,43 €** de redevance de prélèvement payé par les irrigants
- **1,31 €** de redevance de prélèvement payé par les activités économiques
- **11,88 €** de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2019 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2019) • source agence de l'eau Seine-Normandie

- **3,28 €** aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle
- **51,85 €** aux collectivités pour l'épuration et la gestion des eaux de pluie, *dont 39,70 € pour la solidarité envers les communes rurales*
- **18,36 €** pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages
- **100 € d'aides accordées** par l'agence de l'eau en 2019
- **9,30 €** aux collectivités rurales et urbaines pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable,
- **1,08 €** pour la gestion quantitative et les économies d'eau
- **10,16 €** principalement aux collectivités pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux aquatiques
- **5,97 €** pour l'animation des politiques de l'eau, la sensibilisation aux enjeux de l'eau et la solidarité internationale

ACTIONS AIDÉES
PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2019

L'année 2019 marque le lancement du 11e programme d'action de l'agence de l'eau Seine-Normandie et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2019...

NOMBRE DE CONTRATS « EAU & CLIMAT » SIGNÉS AVEC LES MAÎTRES D'OUVRAGE **14**	NOMBRE DE PROJETS POUR GÉRER ET RÉDUIRE LES EAUX PLUVIALES À LA SOURCE (DÉSIMPERMÉABILISATION DES RUES, PARKING ...) **57**	NOMBRE DE CAPTAGES PRIORITAIRES AIDÉS **325 SUR 377**	NOMBRE DE KM DE RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT CRÉÉS OU MODERNISÉS **355**
NOMBRE DE KM DE COURS D'EAU RESTAURÉS **603**	NOMBRE D'HECTARES DE ZONES HUMIDES ENTRETENUS, RESTAURÉS OU ASQUIS **3 363**	NOMBRE DE STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES AIDÉES QUI RÉPONDENT AUX OBJECTIFS DU SDAGE **58**	MASSE EN KG DE SUBSTANCES DANGEREUSES ÉLIMINÉE PAR LES ACTIVITÉES ÉCONOMIQUES **944**

ADAPTER LES TERRITOIRES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les Assises nationales de l'eau organisées par le ministère de la Transition écologique et solidaire de novembre 2018 à juin 2019, dédiées notamment à l'enjeu de l'adaptation des territoires et des écosystèmes au changement climatique, ont dégagé des solutions concrètes avec trois objectifs prioritaires :

- protéger les captages d'eau potable pour garantir une eau de qualité ;
- économiser et mieux partager l'eau pour préserver la ressource ;
- préserver nos rivières et nos milieux humides.

Le programme « Eau & Climat 2019-2024 » de l'agence de l'eau intègre les conclusions des Assises nationales de l'eau.

Les contrats « Eau & Climat » : une nouveauté

Le programme « Eau & climat 2019-2024 » de l'agence de l'eau encourage les maîtres d'ouvrage à adapter leurs pratiques aux impacts du changement climatique, notamment à travers les contrats « Eau & Climat ».
Le premier signé en mai 2019 avec la communauté de communes de Coutances mer et bocages vise la réduction des pollutions bactériologiques sur la zone littorale et l'amélioration de la qualité physico-chimique de l'eau à l'intérieur des terres. Les mesures prévues s'élèvent à 15 millions d'euros.

L'ÉTAT DES LIEUX CONSTITUE UN POINT DE DÉPART EN POSANT UN DIAGNOSTIC SUR LE BASSIN

L'état des lieux du bassin Seine-Normandie est réalisé périodiquement afin d'identifier les progrès accomplis et les efforts à poursuivre vers le bon état des eaux en 2027.

Il établit l'état des milieux aquatiques et littoraux :

- 32 % des cours d'eau sont en bon état écologique et 43 % en état écologique moyen ;
- 30 % des eaux souterraines sont en bon état chimique ;
- 13 masses d'eau littorales sur 19 sont en bon état écologique.

L'état des lieux 2019 souligne des progrès depuis les six dernières années. Ainsi, sur le bassin Seine-Normandie, malgré l'augmentation de la population, le nombre de masses d'eau en "bon état écologique" a augmenté de 8 % entre 2013 et 2018.
Ces progrès sont le fruit de l'implication de tous pour réduire les pressions produites par l'activité humaine (pollutions, prélèvements de l'eau, modifications physiques des cours d'eau ou du littoral).

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT
eau seine normandie

VOS INTERLOCUTEURS

SIÈGE
51, rue Salvador Allende
92027 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 20 16 00
seinenormandie.communication@aesn.fr

DIRECTIONS TERRITORIALES
L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.

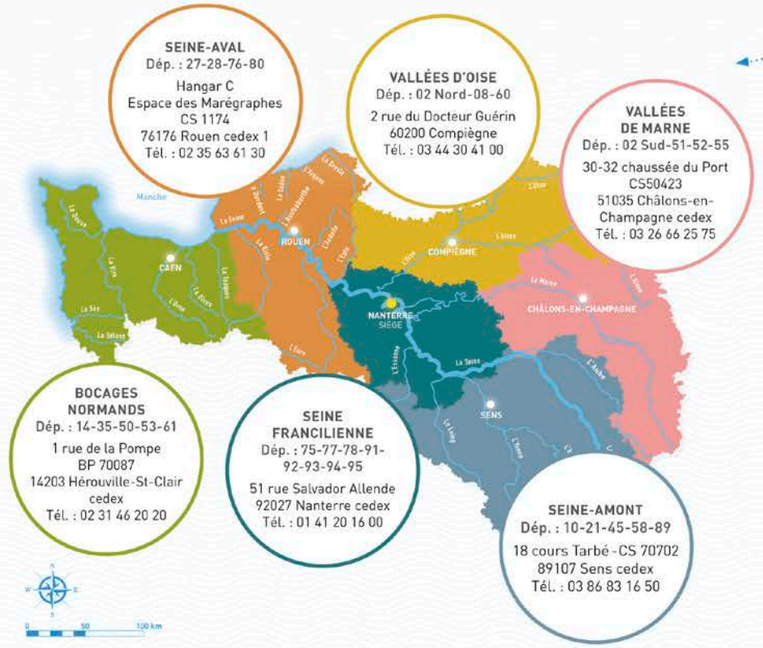

L'agence de l'eau Seine-Normandie

Du Morvan à la Normandie

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands. Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants.
L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières.
5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

LE COMITÉ DE BASSIN SEINE-NORMANDIE
assemblée de 185 membres où sont représentés les collectivités, les usagers de l'eau (agriculteurs, industriels, consommateurs, pêcheurs, associations de protection de l'environnement...) et l'État, ce « parlement de l'eau » définit les grandes orientations de la politique de l'eau sur le bassin.

L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE
met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

ensemble donnons vie à l'eau
Agence de l'eau

RESTONS CONNECTÉS SUR eau-seine-normandie.fr @seine_normandie

Réalisation : AELB-DIC • Avril 2020 • Impression : Dupli Print - imprim'vert sur papier PEFC™ • Crédits photos : agence de l'eau Rhin-Meuse - iStockphoto - Michel Loup - Jean-Louis Aubert • Application : AERM&C.